

***AAPPMA DE VICHY***

***ENDURO DU TELETHON DE PÊCHE À LA CARRE***

***SUR LA BOIRE PIERRE TALON SUR LA COMMUNE D'ABREST 03200***

***D'UNE DUREE DE 48 HEURES DU 01 AU 03 NOVEMBRE 2019***

**INSCRIPTION 50€ PAR EQUIPE DE DEUX PECHEURS**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER :  
MONSIEUR FLOURET PAR TELEPHONE AU : 06.58.01.85.29**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 13 OCTOBRE 2019**

# **PROGRAMME DU WEEK-END**

## **Vendredi 01 NOVEMBRE 2019 :**

Rassemblement à 7H30, devant le bivouac des commissaires.  
Contrôle des cartes de pêche au pointage, Tirage sec des postes à  
8H30 Amorçage et début de la rencontre à 10H00

## **Samedi 02 NOVEMBRE 2019**

Pêche non-stop

## **Dimanche 03 NOVEMBRE 2019**

Fin de la pêche à 10H00 pour la dernière pesée  
Remise des récompenses au bivouac des commissaires

**Envoyez vos inscriptions à l'adresse**  
**suivante :**

Flouret Jonathan lieu dit bardinière 03120 Périgny

Tél. 06 .58.01.85.29

# REGLEMENT ENDURO

1. Contrôle des cartes de pêche avant le tirage au sort
2. Pêche par équipe de 2 pêcheurs
3. 4 cannes par équipe ou 3 pour une personne seule tendues uniquement à l'intérieur du ring
4. 1 hameçon simple par canne (micro ardillon vivement conseillé). Pêche au Zig Rig autorisé
5. Pêche à l'anglaise interdite (flotteur et quiver et swing tip)
6. Amorçage et lancer de cannes à l'intérieur du ring
7. Esche animale morte ou vivante interdite uniquement bouillettes et graines.
8. La zone de pêche ne doit pas dépasser les délimitations du ring
9. L'amorçage est autorisé suivant des créneaux horaires définis par les organisateurs de 8H00 à 20H00. Soyez respectueux du lieu où vous pêcher, n'abusez pas sur les quantités utilisées.
10. Après chaque départ, le rappel est autorisé sur fil soluble la nuit uniquement.
11. Entrée dans l'eau uniquement à hauteur de bottes
12. Interdiction d'éclairer l'eau la nuit, seul un éclairage modeste de la berge est autorisé
13. Epuisette, sacs de conservation, tapis de réception obligatoires
14. Tente carpiste (biwi, parapluies tentes) obligatoires ainsi qu'une pelle US ou autre afin d'enfourer vos besoins ainsi que le papier toilette
15. Seules les carpes et amours seront prises en compte pour la pesée minimum de poids 1KG
16. Seuls les poissons pesés par les commissaires seront pris en compte pour le classement du plus gros poisson. Seuls les compétiteurs doivent toucher le poisson pendant la pesée et remise à l'eau par ceux-ci
17. Feux aux sol interdits tout autour du plan d'eau barbecue sur pied autorisé.
18. Bateaux, engins télécommandés et canon d'amorçage interdits.
19. La présence sur le ring de 1 pêcheur est obligatoire (en cas de vol ou de perte de matériel, l'AAPPMA décline toute responsabilité)
20. Les véhicules peuvent être stationnés près du poste, cependant ils ne devront pas circuler pendant la manifestation, sauf cas d'urgence

21. Pour cet enduro, il est obligatoire de posséder une carte de pêche de l'année en cours taxe complète pour le département 03 plus le timbre EGHO ou halieutique pour les autres départements. En cas de non respect, l'AAPPMA décline toute responsabilité en cas de contrôle

22. Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre la manifestation en cas d'orage

23. Respecter le site et vos voisins (la convivialité est de rigueur). La consommation abusive d'alcool est interdite et pourra entraîner la disqualification des contrevenants. Pour respecter la tranquillité des autres concurrents, il est souhaitable d'éteindre les détecteurs pour régler la tension des lignes .

24. Aucune marque de peinture ne devra être apposée sur les arbres, ni aucun balisage par clous, vis et fil de fer. Il est interdit de couper les arbres et les arbustes gênants.

25. Toute publicité à des fins commerciales est interdite.

26. Pour le comptage des points en cas ex æquo, sera prise en compte la moyenne des poids.

27. Le numéro de poste sera pris en compte pour départager les équipes capot (ordre croissant)

28. Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer un poste accessible aux personnes à mobilité réduite si celles-ci le désirent.

29. Les postes situés sur les ailes devront respecter l'angle de tir défini par les rubalises. En fin de rencontre, laissez votre emplacement propre, ramenez vos sacs poubelles (ne mélangez pas vos détritiques et le verre).

**Tout écart de comportement pouvant nuire à la manifestation et à l'image du carpiste pourra éventuellement entraîner une disqualification**

# **BULLETIN D'INSCRIPTION AUX TELETHON 48HEURES DE LA BOIRE PIERRE TALON DU 01 au 03 NOVEMBRE 2019**

**L'inscription à cette manifestation implique l'entière acceptation du règlement énoncé dans les pages précédentes.**

## **CAPITAINE :**

NOM :

Prénom:

N°:

Rue:

Code Postal :

Localité:

Tél. :

Signature

## **PARTENAIRE :**

NOM :

Prénom:

N°:

Rue:

Code Postal :

Localité:

Tél. :

Signature

Envoyez vos inscriptions à l'adresse suivante : Flouret Jonathan LIEU DIT BARDINIÈRE 03120 PERIGNY  
Tél. 06.58.01.85.29 Montant de l'inscription par équipe : 50€ Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'AAPPMA de Vichy . Les chèques seront retirés le jour de la manifestation. Présence de poisson-chat.